



DDASS Haute-Loire
8 rue de Vienne - 43011 Le Puy-en-Velay
Tel: 04 71 07 24 00 - fax : 04 71 02 91 25

Numéro 89
Quinzaine du :
5 au 18 octobre 2009

Rédacteur en chef : Philippe Raynaud
Maquette: cellule communication DDASS 43
R. Roche, M. Lasherme

La lettre bimensuelle de la DDASS de la Haute Loire

Les temps forts
de la
quinzaine

Mardi 20 octobre à 14 h :
Assises départementales de la
bienveillance, au Conseil
Général, organisées par le
Préfet et le Président du
Conseil Général.

FELICITATIONS à :

M. François DUMUIS,
nommé le 30 septembre 2009,
préfigurateur de l'ARS
Auvergne.



Présentation de l'expérimentation MAIA en Haute-Loire (Maison de l'Autonomie et de l'Intégration des malades d'Alzheimer)

Le 1^{er} février 2008, le Président de la République a présenté le **Plan Alzheimer 2008-2012**. Doté de 1,6 milliard d'euros sur 5 ans, ce plan propose 44 mesures qui s'articulent en 3 axes :

- ⇒ axe 1 : « améliorer la qualité de vie des malades » (médico-social et santé)
- ⇒ axe 2 « connaître pour agir » (recherche)
- ⇒ axe 3 « se mobiliser pour un enjeu de société ».

En juillet 2008, la CNSA a lancé un **appel à candidatures** pour expérimenter sur la période 2008-2010 une quinzaine de MAIA. La candidature de la Haute-Loire a été retenue. Sur la durée de l'expérimentation, le territoire envisagé est celui du **Pays du Velay**. Il présente en effet l'avantage d'être à la fois urbain et rural, d'être le siège des 2 centres hospitaliers départementaux mais aussi d'un hôpital local. Il regroupe une centaine de communes et quelques 100 000 habitants. Selon les estimations de prévalence de la maladie d'Alzheimer, on compterait un **petit millier de personnes atteintes** de la maladie et vivant à domicile.

Dispositif expérimental de proximité, la MAIA est un guichet unique où une réponse globale est apportée aux malades et à leur famille. C'est un lieu de coordination de l'ensemble des soins et des services s'adressant aux malades d'Alzheimer.

La MAIA a été inaugurée lundi 28 septembre, en présence de M. WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'Emploi et Maire du Puy-en-Velay, de M. ROCHE, Président du Conseil Général, du Préfet de Région, M. STEFANINI, du Préfet de la Haute-Loire, M. DIDIER, de parlementaires et d'une nombreuse assistance.

Les missions de la MAIA sont les suivantes :

- Accueil identifié d'information et d'écoute
- Relais d'information auprès des professionnels concernés
- Coordination des parcours
- Participation à la structuration du réseau
- Fonction d'observatoire.

Pour assurer un fonctionnement efficace de cette MAIA, un **grand nombre de partenaires** a été réuni autour de ce projet dont les centres hospitaliers et hôpitaux locaux qui vont mettre à disposition des « gestionnaires de cas » chargés de suivre les cas les plus complexes.

Avec une assistante sociale, une secrétaire à mi-temps et un médecin, ce site MAIA fonctionne conjointement avec le relais gérontologique. Le Relais intervient dans 3 directions :

- informer et orienter les personnes âgées et leurs familles
- coordonner l'action des professionnels et des différents acteurs
- animer des actions de prévention et de lutte contre l'isolement.

Le siège de la MAIA est situé au Puy-en-Velay, 37 place du Breuil, elle est ouverte tous les après-midi de 13 heures à 16 heures et sur rendez-vous. Le contact à la MAIA peut également se faire par téléphone **04.71.07.06.90**.

M. Pierre LIOGIER – Directeur de la Vie Sociale au Conseil Général

OUVERTURE DU NOUVEAU CENTRE D'HEBERGEMENT EMMAÛS

En 2008, les associations Tremplin et Emmaüs, co-gestionnaires du n° vert des sans abri 115, ont saisi l'opportunité de la reconstruction du CHRS Emmaüs (hébergement d'urgence de nuit de 15 places) engagée depuis 2006 sur le site de l'ancienne école St Jeanne d'Arc, pour créer et gérer dans le cadre d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale à venir 9 places de stabilisation.

C'est donc une nouvelle structure à l'architecture attrayante et à la conception environnementale, qui a ouvert ses portes **rue Jean Solvain, au Puy-en-Velay**, depuis le 1^{er} octobre 2009. Elle est le fruit d'une collaboration des deux associations qui devrait permettre la mise en place sur le même site, sur le bassin du Puy-en-Velay, d'une filière allant de la prise en charge en hébergement d'urgence, vers les places de stabilisation, et l'hébergement d'insertion des publics précaires, dont certains sont très désocialisés, en respectant l'identité associative de chaque partenaire.



Philippe RAYNAUD

Contrôles estivaux 2009

En période estivale, les agents du service Santé-Environnement effectuent des contrôles ciblés dans les centres de vacances et les eaux de loisirs (piscines estivales et baignades en milieu naturel).

Dans le cadre de l'« opération interministérielle vacances », la DDASS participe avec la DDSV et de la DDCCRF à des contrôles conjoints. Un bilan global de ces contrôles sera ultérieurement communiqué par la Mission Interservices de Sécurité Alimentaire.

Pour ce qui relève plus spécifiquement de la DDASS, les résultats des contrôles sanitaires de centres de vacances effectués par les agents du service Santé-Environnement sont les suivants :

13 centres ont été contrôlés.

8 centres de vacances ne présentaient pas de non-conformités réglementaires. L'ensemble des centres de vacances qui avait fait l'objet d'une mise en demeure en 2008 ont été contrôlés en 2009 et les mises en conformité ont été réalisées.

En 2009, aucun procès-verbal n'a été dressé, mais 4 mises en demeure ont été envoyées. 3 centres de vacances étaient non conformes aux normes hébergement collectif et 1 d'entre eux présentait des non-conformités aux normes d'équipements sanitaires.

Ces contrôles permettent également d'anticiper d'éventuels risques sanitaires en prodiguant des conseils de bonnes pratiques d'hygiène.

Le service Santé-Environnement de la DDASS est en charge du contrôle sanitaire de la qualité des eaux de piscines.

De nombreuses municipalités, campings, hôtels ou centres de vacances mettent à disposition du public une piscine en période estivale. Qu'elles soient gérées par une commune, une communauté de communes, par un camping, un hôtel ou un centre de vacances, les piscines estivales sur le département sont au nombre de 47, certaines d'entre elles comportent plusieurs bassins. Toutes doivent faire l'objet d'un contrôle sanitaire diligent par la DDASS.

Du 15 juin au 15 septembre 2009, 173 prélèvements de bassins ont été réalisés.

Globalement, 61 % des prélèvements étaient conformes aux normes « Eaux de piscine ».

Des paramètres physicochimiques sont déterminés afin de s'assurer, principalement, de l'efficacité du traitement de désinfection de l'eau.

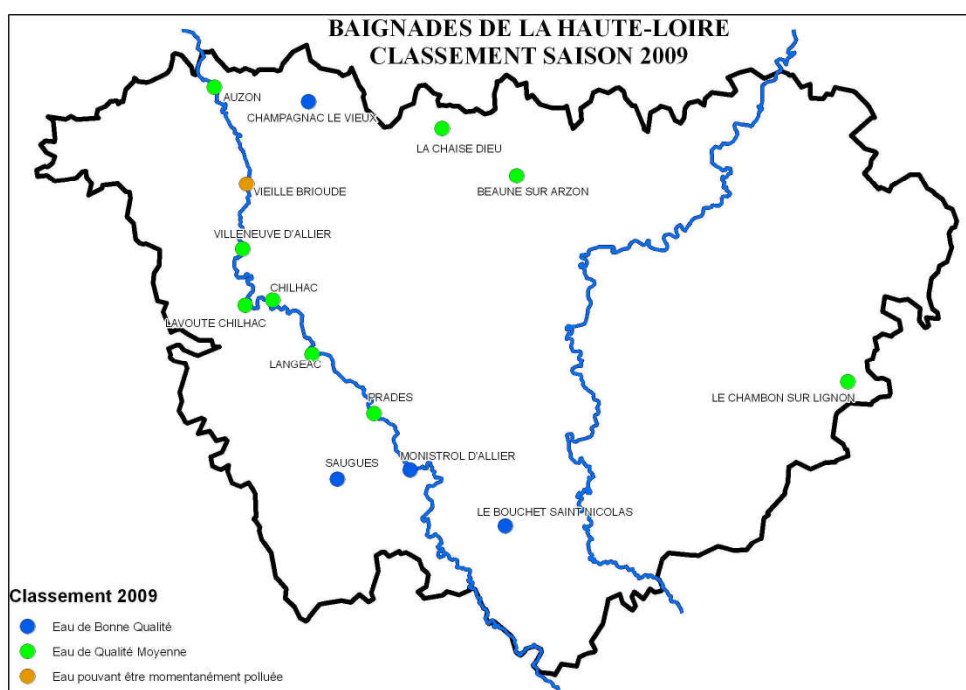
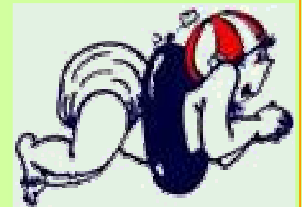
68 % des prélèvements étaient conformes aux normes « Eaux de piscine » pour les paramètres physicochimiques (les différentes formes du chlore et le pH). 2 non-conformités ont conduit à l'évacuation des bassins jusqu'à obtention de paramètres satisfaisants.

La présence de germes est recherchée dans tous les prélèvements.

87 % étaient conformes aux normes bactériologiques.

Une seule non-conformité a conduit à une évacuation du bassin, une vidange complète et un nettoyage approfondi des parois.

Avant la saison prochaine, le service prévoit de dispenser aux personnes en charge du traitement de l'eau une formation afin d'améliorer ces résultats.



Les baignades....

Comme chaque année, certaines communes autorisent la baignade en milieu naturel sur certains sites (aménagés ou non aménagés). L'ouverture de ces sites à la baignade impose à ces collectivités la mise en place d'une surveillance de la qualité sanitaire de l'eau sur ces sites.

Pour la saison estivale 2009, 14 sites ont été déclarés ouverts par les maires et 71 prélèvements ont été réalisés.

Un seul site a dû être interdit à la baignade suite à une non conformité bactériologique ponctuelle.

Le classement 2009 de ces sites de baignade est représenté sur la carte ci-contre.